

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 12 avril 2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240426-DELIB24_018-DE



Feuillet n°
Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
29 mars 2024

Date d'affichage :
29.mars.2024

Objet

N° 24.04.12 – 18
Affectation des résultats

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Corinne MANCIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Patrick BEDAT, Michel DESTENAVE, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Patrick BEDAT donne procuration à Michel CASTETS – Michel DESTENAVE donne procuration à Jean BOUHAIN – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Aurélie BERNEDE – Aurélie SOUBESTE donne procuration à Olivier PEANNE – Elodie MONTERO donne procuration à Philippe SAINT MARTIN.

Secrétaire de séance : Marion GUILLAUD

Après clôture des comptes, conformes aux comptes de gestion de Madame la Trésorière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de l'excédent de fonctionnement (E) 2023 de la façon suivante :

Affectation

- a à l'investissement pour assurer le besoin de financement au 31/12/2023
- b pour assurer l'auto-financement de la section d'investissement 2024
- c report à nouveau créateur en section de fonctionnement 2024
- d déficit antérieur reporté

MAISON DE SANTE

- E 24 529,93 €
- a 14 119,82 €
- b
- c 10 410,11 €

C.S.I.V.

- E 118 464,22 €
- a 34 505,51 €
- b
- c 83 958,71 €

CAMPING

- E 714 042,04 €
- a 11 011,72 €
- b
- c 703 030,32 € (Affectation Budget Commune 350 000 €)

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 12 avril 2024

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 040-214003105-20240426-DELIB24_018-DE



FORET

E	683 778,54 €
a	
b	
c	683 778,57 € (Affectation Budget Commune 350 000 €)

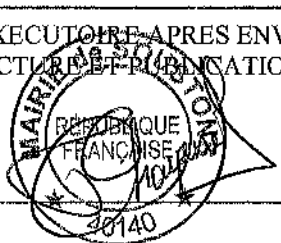
COMMUNE

E	2 230 956,89 €
a	1 393 324,70 €
b	
c	837 632,19 €

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 26.04.24

Mme Le Maire,



Soustons, le 26 avril 2024,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

